

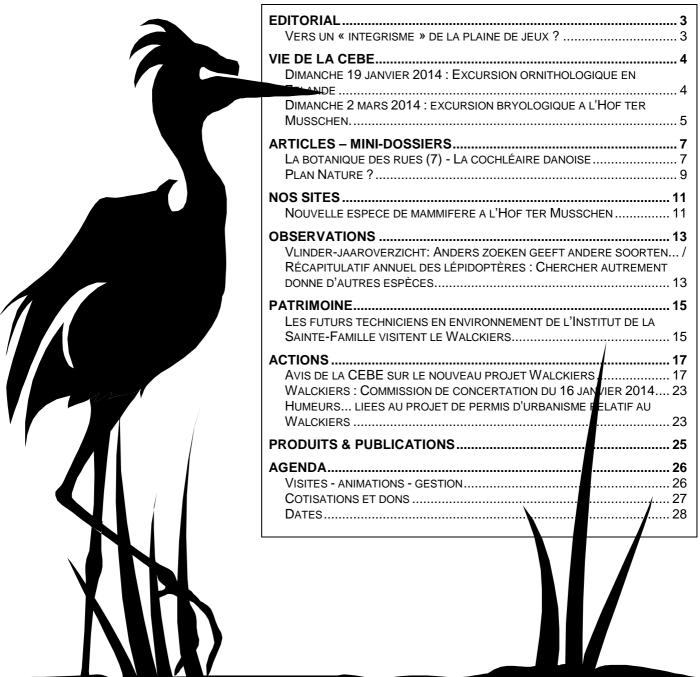
Commission de l'Environnement de Bruxelles et Environs asbl

P.P 1030 BRUXELLES 3 P003388

- Moeraske-Walckiers
- Hof ter Musschen
- Moulin d'Evere et Jardin des Aromatiques
- Fournil de l'Hof ter Musschen
- Potager biologique du Houtweg

L'Echo du Marais

N°109 - Printemps 2014 – Périodique trimestriel



Commission de l'Environnement de Bruxelles et Environs asbl



CEBE asbl - MOB vzw

Rue Mosselmansstraat 44 1140 Evere 02 / 242 50 43

N°d'entreprise: 0438798306

info@cebe.be http://www.cebe.be

Compte bancaire (IBAN): BE 56-2100-3244-0488 (cotisations & dons)

BE 19-0015-1170-7412 (autres paiements) (BIC Bénéficiaire : GEBA BE BB)



Visites



Guidées, libres, sur demande

Moeraske

Hof ter Musschen

Christian Rombaux 02 / 242 50 43 christianrombaux@skynet.be

Visites mensuelles : gratuites (cf. dernière page). Visites sur demande : payantes (20 personnes max).

Scolaires

Moeraske

Hof ter Musschen

Anne-Marie Paelinck 02 / 215 00 23 (avant 19 h 30) am.paelinck@gmail.com

Des initiations à la nature, pour les écoles, sont organisées en semaine (€ 1 par enfant).



Activités - Gestion



Moeraske

Christian Rombaux 02 / 242 50 43 christianrombaux@skynet.be

Potager biologique

Michel Moreels 02 / 460 38 54 michel.moreels57@hotmail.be

Hof ter Musschen
Michel Durant
0479 / 904 879
michel.meig.durant@belgacom.net

Jardin des Aromatiques

Michel Moreels 02 / 460 38 54 michel.moreels57@hotmail.be

Fournil de l'Hof ter Musschen

David Waiengnier 02 / 216 38 32 (soir) fournil@cebe.be

Trésorier ASBL

Patrick Vanden Borre 0478 / 979 510 pat.vandenborre@skynet.be

Secrétaire ASBL

Jean-Philippe Coppée 02 / 242 30 85 (soir) info@cebe.be

La CEBE tient à remercier Madame la Ministre de l'Environnement, Evelyne Huytebroeck, les Collèges des Bourgmestre et Echevins d'Evere et de Woluwe-Saint-Lambert pour les subsides qu'ils nous ont attribués en 2013.

Avec l'aide de la Région de Bruxelles-Capitale.











Editorial

Vers un « intégrisme » de la plaine de jeux ?

par Jean-Philippe Coppée

Dans notre numéro précédent, nous vous faisions écho d'un nouveau projet sur le Walckiers. Dans les pages de cet EDM, nous reprenons notre analyse du projet ainsi que notre sentiment quant aux débats de la commission de concertation.

Néanmoins, certains parmi les édiles communaux schaerbeekois n'ont pu cacher leur dépit face à l'abandon du projet précédent et à cette nouvelle version dès lors plus minimaliste.

Pour rappel, le projet de 2011 prévoyait la création d'une plaine de jeux, l'abattage de dizaines d'arbres, des défrichages massifs en un court laps de temps, des mouvements de terre de plusieurs milliers de m³ (et le charroi pour les évacuer), la plantation de 500 plants d'une espèce exotique, etc.

Grâce à la mobilisation de riverains, de scientifiques et de tout le milieu associatif bruxellois de la défense de la nature, le projet en question a, semble-t-il, été « abandonné » (pour combien de temps ?) et remplacé par une nouvelle version, présentée à l'enquête publique en ce mois de décembre 2013.

Ce nouveau projet oublie l'idée de plaine de jeux, d'abattages et de défrichages en masse et rapides, de mouvements de terre et de plantations d'exotiques.

Voilà qui ne semble pas du goût des politiques schaerbeekois qui ont mis en place une communication dirigée (n'oublions pas les échéances électorales du mois de mai de cette année).

Ainsi, dans le n°186 du SCHAERBEEK-info (17/02/2014) et sur le site internet de la commune de Schaerbeek, on peut lire que « En raison de la mobilisation acharnée de certains (sic), opposés à toute intervention sur le site, Bruxelles-Environnement (NDLR : l'IBGE, auteur du projet) a fini par modifier son projet. (...) Cécile Jodogne, échevine de l'urbanisme, de l'environnement, du patrimoine et de la rénovation urbaine exprime, au nom de la commune (NDLR : coalition FDF-Ecolo-CDH), les regrets de ce pas en arrière. ».

Il est important de remarquer que les personnes qui se sont exprimées lors de l'enquête publique, l'ont fait par rapport à ce qui était proposé (à savoir une plaine de jeux en zone verte de haute valeur biologique p.ex.). Vous apprécierez le raccourci saisissant. Cela devient « opposés à toute intervention sur le site ». Il eut été plus correct d'écrire « opposé au projet proposé pour le site ».

Ce tir en règle sur les personnes s'étant exprimées lors de l'enquête publique avait déjà eu un précédent dans la DH du 10/02/2014. L'échevin schaerbeekois des espaces verts Mohamed El Arnouki (CDH) y traitait les opposants au projet d' « intégristes environnementaux qui ne lâchent pas le morceau » (sic).

Vous admirerez la haute considération dans laquelle cet échevin tient les riverains, les scientifiques et les associations qui ont fait part de leur voix durant l'enquête publique.

Ces « intégristes » n'ont pas posé de bombes, violenté des populations, réprimé des manifestations ou muselé des opposants. Non ! Ces « intégristes » ont simplement joué le jeu démocratique en intervenant selon la procédure légale. Ces personnes ont simplement fait part de leurs arguments... et nous avons la prétention de croire que certains de ces arguments étaient suffisamment fondés pour que Bruxelles-Environnement revoie son projet.

A Schaerbeek, il y a donc le risque que tout qui s'oppose démocratiquement à un projet de plaine de jeux en zone verte de haute valeur biologique (et le Walckiers est la seule zone de ce type à Schaerbeek!) soit décrété 'intégriste environnemental'. Mais à la veille des élections, jouer l'argument des plaines de jeux est bien plus porteur que d'essayer de défendre la biodiversité bruxelloise. Gageons que si les fleurs et les petits oiseaux pouvaient voter, le discours aurait sans doute été tout différent!

Et puis, pour ceux qui ne pensent qu'on ne peut faire rimer « biodiversité » qu'avec « plaine de jeux », qu'ils sachent qu'il y a, p.ex., moyen de faire des choses très chouettes en faisant rimer « entreprises de travail adaptée » avec « gestion des sites naturels » (cela fait de très nombreuses années que nous confions une partie des travaux de gestion des sites à Nos Pilifs et à la Serre-Outil), ou « projet de quartier » et « potagers sans pesticides » (la CEBE met gratuitement à la disposition du projet Helmet Quartier Durable de Schaerbeek, un terrain qu'elle loue sur ses propres deniers) ou encore « accès et éducation permanente à la nature » avec « visites guidées » (nos 24 visites mensuelles (12 par site) sont gratuites et ouvertes à tous). Loin de nous l'idée de vouloir donner des leçons, mais il faut aussi avoir l'honnêteté intellectuelle de ne pas avancer l'argument d'une meilleure protection et connaissance de la biodiversité en voulant implanter des plaines de jeux dans les zones vertes de haute valeur biologique. Il y a d'autres moyens de combiner « besoins de la population » et « protection de la biodiversité ».



Vie de la CEBE

Dimanche 19 janvier 2014 : Excursion ornithologique en Zélande

par Michel Moreels

Au contraire de l'édition 2013, climatiquement et ornithologiquement une des pires qu'il y eut, l'édition 2014 nous a gâté tant côté météo gu'observations.

La trentaine de personnes qui participèrent à cette excursion ne purent, semble-t-il que s'en féliciter.



Observations depuis les abords du car André Cosy - © 2014 CEBE-MOB

Au rayon "bonnes surprises", on notera : le grèbe à cou noir (vu en nombre et en plusieurs endroits), le garrot sonneur (= garrot à œil d'or) (même remarque), l'harelde boréale (4 exemplaires jamais si bien observés au Brouwersdam), le guillemot de Troïl (plusieurs exemplaires très bien vus à ce même Brouwersdam grâce à une mer d'encre), une femelle de busard Saint-Martin (très coopérative et se laissant admirer sous toutes ses coutures).

Du côté des absents, on citera : l'eider à duvet, la macreuse noire... et de façon incompréhensible le fuligule milouin que, jusqu'à cette année, on avait toujours vu en ces lieux à cette époque.

Les phoques -une des attractions habituelles et attendues de cette sortie !- ne se montrèrent qu'en peu d'exemplaires : deux phoques gris pour un veau-marin.

N'empêche, le fait d'avoir pu observer de près et dans d'excellentes conditions un spécimen des deux espèces, côte à côte, a permis à tout un chacun de bien se mettre en tête leurs caractéristiques propres... et de pouvoir vraisemblablement les identifier dans le futur.

Mais le fleuron de cette riche journée fut incontestablement "LA" rareté alors présente en Zélande : un spécimen de pluvier asiatique (*Charadrius asiaticus*). Ce petit pluvier brunâtre aux allures et dimensions de grand gravelot se reproduit en Asie centrale (Turkménistan, Azerbaïdjan,...) et hiverne au Botswana. Normalement, il ne passe jamais en migration par nos contrées. Autant dire que ce visiteur perdu est un hôte exceptionnel et rarissime aux Pays-Bas. Ceci explique son succès incontestable. Nombreux sont les ornithologues qui ont fait l'effort d'essayer de le voir et nous l'avons d'ailleurs trouvé... en cherchant un hypothétique groupement conséquent d'ornithologues scrutant les champs labourés en quête de ce petit limicole assez mimétique. Il reste à espérer que cette vraie rareté survivra aux conditions hivernales zélandaises auxquelles il ne doit pas être coutumier.

Sites visités

- Veerse Meer (à De Piet), Noord Beveland, Zeeland
- Zandkreekdam, Noord Beveland, Zeeland
- Wissenkerke (inlaag vlietepolder), Noord Beveland, Zeeland
- Koudekerke, Schouwen, Zeeland (apéro!)
- Port Zélande, Zuid-Holland (repas!)
- Brouwersdam (Côté mer et côté Grevelingen Meer), Zuid-Holland
- Prunje polder (près de Serooskerke), Schouwen, Zeeland

Espèces observées

Oiseaux

Plongeon catmarin (1 ex.)

Grèbe huppé

Grèbe castagneux

Grèbe à coup noir (nombreux)

Grand cormoran

Héron cendré

Cygne tuberculé

Cygne noir

Oie cendrée

Bernache du Canada

Gallinule poule-d'eau

Foulque macroule

Huîtrier pie

Avocette élégante

Pluvier argenté

Pluvier asiatique (1 ex., LA RARETE!)

Vanneau huppé

Tournepierre à collier

Bécasseau variable

Chevalier gambette

Cebe Observations Editorial Articles Sites Patrimoine Actions **Produits** Agenda

Bernache nonnette

Bernache cravant

Tadorne de Belon

Ouette d'Egypte

Canard colvert

Canard chipeau

Canard pilet

Canard souchet

Canard siffleur

Sarcelle d'hiver

Fuliqule morillon

Harelde boréale (au moins 4 ex.)

Garrot sonneur ou garrot à œil d'or (nombreux)

Harle huppé

Buse variable

Busard Saint-Martin (1 fem.)

Faucon crécerelle

Faisan de Colchide

Mammifères

Chevreuil

Phoque veau-marin

Phoque gris

Barge à queue noire

Courlis cendré

Mouette rieuse

Goéland argenté

Goéland marin

Guillemot de Troïl (5 ou 6 ex.)

Pigeon colombin

Pigeon ramier

Martin-pêcheur d'Europe

Merle noir

Mésange charbonnière

Mésange bleue

Pie bavarde

Corneille noie

Choucas des tours

Etourneau sansonnet

Pinson des arbres

Moineau domestique

Dimanche 2 mars 2014 : excursion bryologique à l'Hof ter Musschen.

par Michel Moreels

Une fois de plus, André et Odette Sotiaux, nous ont fait le plaisir de guider, ce dimanche 2 mars, une visite

dédiée aux hépatiques et mousses à l' Hof ter Musschen. Ce n'est pas la première fois qu'il le font sur un de nos deux sites. En fait, tout a commencé en 2000, lorsqu'ils sont venus pour la première fois, à notre demande, inventorier Moeraske et Hof ter Musschen... et donner, à quelques-uns d'entre-nous, le goût de ces mini-végétaux fascinants. Depuis, ils nous font le plaisir de se charger annuellement d'une de nos visites guidées mensuelles. Il faut dire que les époux Sotiaux appartiennent au cercle restreint des bryologues belges de renom. Ils allient érudition sans faille et rare talent didactique pour rendre attractif ce "monde méconnu et complexe", rigueur aigüe dans leurs déterminations et enthousiasme abusivement taxé de "juvénile" (essayez de suivre André dans la Woluwe lorsqu'il se met à rechercher Fissidens crassipes !). Mais, la marque de fabrique des Sotiaux, c'est qu'ils font tout cela avec simplicité, avec énormément d'empathie.



André et Odette Sotiaux (au centre) en pleines explications Michel Moreels - © 2014 CEBE-MOB

Celui qui ne les a jamais suivis en visite guidée n'a, à mon sens, jamais participé... à une "vraie" visite guidée. Et ce ne sont pas les 11 participants à cette sortie dominicale, sous un magnifique soleil printanier, qui me contrediront.

Au point de vue observations, on peut conclure que l'excursion a été des plus positives. 34 espèces (1 hépatique et 33 mousses) ont ainsi été déterminées.

Parmi les espèces les plus intéressantes, on notera l'hépatique Metzgeria furcata, relevée en deux stations très distantes l'une de l'autre ; deux mousses appréciant les milieux très humides et qui n'avaient plus été vues depuis l'année 2000, Brachythecium rivulare et Leptodyctium riparium; Fissidens crassipes, une des rares espèces, croissant sur des pierres à la limite de l'eau dans les ruisseaux (ici dans la Woluwe) ; une station d'Ulota bruchii, difficile à distinguer des Orthotricum auxquels elle ressemble fort (elle s'en différencie à l'"état sec" par ses feuilles qui s'écartent de la tige alors que celles des Orthotricum se collent à celles-ci); notre quarteron de mousses forestières, à savoir, Atrichum undulatum, Dicranella heteromalla, Mnium hornum et Polytrichastrum formosum.



La bryologie requiert une certaine souplesse physique Michel Moreels - © 2014 CEBE-MOB

Rayon raretés, le site compte 6 espèces considérées comme" très rares" (le plus haut niveau de rareté) en Région bruxelloise, 3 de celles-ci furent trouvées ce dimanche : *Drepanocladus aduncus, Plagiomnium ellipticum* et *Pseudocrossidium hornschuchianum* (la mousse au nom qui tue!).

Enfin une espèce, qui nous était connue du Moeraske, a été observée pour la première fois sur un sureau noir : *Homalothecium sericeum*.

Ce qui fait qu'à ce jour, la bryoflore de l'Hof ter Musschen est riche de 76 espèces (7 hépatiques et 69 mousses (68 espèces et 1 sous-espèce)), pour 79 espèces au Moeraske (10 hépatiques et 69 mousses)

Espèces observées

<u>Hépatiques</u> Metzgeria furcata

Mousses

Amblystegium serpens Atrichum undulatum Barbula convoluta Barbula unquiculata Brachythecium rivulare Brachythecium rutabulum Bryum capillare Calliergonella cuspidata Ceratodon purpureus Dicranella heteromalla Didymodon vinealis Drepanocladus aduncus Fissidens crassipes Fissidens taxifolius Grimmia pulvinata Homalothecium sericeum

Hypnum cupressiforme

Kindbergia praelonga Leptodictyum riparium Mnium hornum Orthotrichum affine Orthotricum diaphanum Oxyrhynchium hians Oxyrhynchium pumilum Plagiomnium ellipticum Plagiomnium undulatum Platyhypnidium riparioides Polytrichastrum formosum Pseudocrossodium hornschuchianum Rhynchostegium confertum Shistidium apocarpum Tortula muralis Ulota bruchii

Les bryophytes ont des noms latins compliqués. Ils ont aussi des noms vernaculaires, mais l'usage de ceux-ci est peu courant.

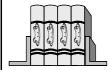
Comme dans d'autres groupes de plantes ou d'animaux, les noms en néerlandais sont généralement assez "parlant", se rapportant souvent à une caractéristique de l'espèce. Ainsi, et par exemple, Gewoon riviervedermos (*Fissidens crassipes*) et Beekmos (*Leptodyctium riparium*) font allusion à l'habitat de ces espèces, la rivière ou le fossé ; Gewoon puntmos (*Calliergonella cuspidata*) et Gewoon sikkelmos (*Drepanocladus aduncus*) se rapportent à des caractéristiques physiques comme la présence de pointes et le fait d'être courbé. En français, on trouve pour noms : Dicranelle plurilatérale (*Dicranella heteromalla*), Mnie annuelle (*Mnium hornum*), Brachythécie à soie raide (*Brachythecium rutabulum*), ... soit des appellations qui "sonnent bien" à défaut d'être très explicites.

L'auteur de ces quelques lignes explique aussi son intérêt pour la bryologie par une autre raison, convaincu qu'il est que c'est dans la mousse que les fées se reposent !



Et si le monde continue, jusqu'à mon dernier souffle, de me fasciner par sa beauté, la civilisation des hommes, elle, m'a lassé.

Maxime Chattam (de son vrai nom Maxime Drouot, romancier français, 1976-)



Articles – Mini-dossiers

La botanique des rues (7) - La cochléaire danoise

par Anne-Marie Paelinck

Sa présence en Région bruxelloise...

La cochléaire danoise était considérée jusqu'il y a peu de temps comme **très rare** dans la Région bruxelloise. Mais elle est en expansion. Elle n'est pas signalée dans l'atlas de la flore de la Région de Bruxelles-Capitale de 1999. En 2003-2004, elle est mentionnée seulement à deux endroits, le long de routes, dans le sud de Bruxelles. En **avril 2013**, nous l'avons trouvée à **Bruxelles, le long de l'avenue de Vilvorde et le long du Houtweg à Evere**. C'est une plante **halophile** (du grec : *halos*, sel et *phylos* : ami) qui pousse dans les milieux ouverts, secs et saumâtres. Nous la rencontrons dans les dunes de la région côtière. Grâce aux épandages de sel de déneigement, elle s'est répandue, depuis 1994, à l'intérieur du pays, surtout en région flamande, dans les accotements des routes fort fréquentées. Là, le sel de déneigement s'accumule, projeté par le passage des voitures. De plus, ces endroits perturbés sont dégagés. L'absence de haute et dense végétation permet à la cochléaire danoise de s'y installer et d'y jouer un rôle de **pionnière**. Son expansion récente à Bruxelles est à surveiller.

Son nom : cochléaire danoise, Cochlearia danica

Cochlearia vient du latin **cochlear**, cuiller, en relation avec la forme des feuilles inférieures de la cochléaire. En néerlandais, son nom est **lepelblad**, allusion aussi à cette forme des feuilles. Un autre nom français souvent rencontré est le **cranson du Danemark**.

Sa famille

Elle appartient à la famille des **Brassicacées** (**Brassicaceae**), dites aussi **Crucifères**, qui sont des **Eudicotylédones moyennes**. Selon la classification phylogénétique moléculaire, les Eudicotylédones sont des angiospermes* qui ont deux cotylédons* et un pollen à trois ouvertures (ou plus).

Sa description...

Quand la plante est présente, elle est abondante. Elle déroule le long de la route **un cordon de petites fleurs blanches, parfois rosées**, du plus bel effet. Les fleurs sont peu odorantes et petites. Elles sont en général larges de moins de 4 millimètres. Leurs pétales sont une fois plus longs que les sépales* qui les entourent. Cette cochléaire est petite, haute de 5 à 20 cm. Ses **feuilles** sont caractéristiques. Elles sont toutes pétiolées. Celles de la base ont un long pétiole. De plus, elles sont entières et évoquent un rein, un cœur ou sont orbiculaires. Elles rappellent la cuiller, origine de son nom. Au contraire, les caulinaires sont découpées. Elles montrent trois à cinq lobes. Leur pétiole est court. Les **fruits** sont disposés en une courte grappe. Ils sont courts, secs, déhiscents*, s'ouvrant en deux valves. Vous l'avez deviné : ce sont des **silicules***, fruits typiques des Crucifères. Ils sont ovoïdes, ressemblant à de petits œufs. Caractéristiques des cochléaires, les valves sont veinées en réseau et sont très convexes. Chacune d'elles montre une nervure dorsale bien marquée. Elles ont ainsi la forme d'une carène de bateau.



Cochlearia danica (Evere – avril 2013) Anne-Marie Paelinck - © 2014 CEBE-MOB



Cochlearia danica – Extrait de la Flore descriptive et illustrée de la France par l'Abbé H. Coste (1937)

Editorial **Articles** Sites Observations Patrimoine Actions Produits Agenda

En s'ouvrant et en se détachant du bas vers le haut, les valves découvrent une cloison large, dite fausse cloison, émise par les placentas*. Cette fausse cloison délimite deux loges contenant chacune 6 à 8 graines. Ces dernières sont petites, tuberculeuses, non ailées, surmontées du style* persistant, long d'un millimètre. A la chute des valves, les graines reliées au cadre placentaire de la fausse cloison sont exposées au vent. Le vent et la circulation routière dense sont de bons agents de dissémination. Aussi ils jouent un rôle important dans l'expansion actuelle de cette petite plante.

Sa floraison

Elle fleurit d'avril à juillet.

Sa pollinisation

La cochléaire danoise est autogame (du grec : autos: soi-même et gamos: mariage). Elle est fécondée par son propre pollen.

Son cycle vital

C'est une plante annuelle, à racine principale développée.

Son aire

Cette pionnière halophile et xérophile (du grec xeros, sec et philos, ami) se rencontre des côtes de l'Europe occidentale jusqu'en Scandinavie. Elle colonise les sables littoraux fixés ou un peu mobiles, à faible distance de l'estran mais aussi les replats des falaises, les diques maritimes, actuellement le bord des routes dans la bande d'accumulation des sels de déneigement.

En Belgique, son milieu était à l'origine les endroits ouverts, secs et saumâtres des dunes où elle poussait parmi les mousses. Mais à la faveur des épandages de sel de déneigement et grâce au vent et à la circulation routière dense, la plante s'est étendue le long des routes à trafic routier élevé en Flandres et dans le centre de la Belgique. Ainsi en région flamande, la cochléaire danoise est devenue commune.

Ses usages alimentaires et ses propriétés médicinales

Ses feuilles peuvent être ajoutées aux salades qu'elles relèvent de leur saveur piquante. Quant à ses propriétés médicinales, elle est riche en vitamine C, en iode et en différents sels minéraux. C'est un antiscorbutique. Pour profiter de ses remèdes, il faut la récolter lorsqu'elle commence à fleurir.

Vocabulaire

Angiospermes (n.f.pl.) : (du grec aggeion, capsule et sperma, semence) ce sont des plantes caractérisées par la possession d'un ovaire contenant un ou des ovules. Cet ovaire deviendra après la fécondation des ovules un fruit renfermant une ou des graines.

Cotylédon (un) : première ou premières feuilles de la plante, déjà présentes dans la graine ; leur forme est souvent différente de celles des feuilles normales.

Déhiscent : adj. (du lat. dehiscere, s'entrouvrir) se dit d'un organe initialement clos qui s'ouvre à maturité.

Placenta (le): (du latin placenta, gâteau) partie intérieure de l'ovaire sur laquelle sont insérés les ovules par l'intermédiaire d'un funicule, « petit cordon ombilical ». C'est au niveau du placenta que transiteront les aliments nécessaires pour la croissance de la graine dérivée de l'ovule à la suite de la fécondation de ce dernier.

Sépale (le): (du grec skepé, couverture et petalon, pétale) chacune des pièces normalement vertes entourant les pétales. Silicule (la): (du latin siliqua, silique) fruit sec, court, s'ouvrant en deux valves séparées par une fausse cloison sur les bords de laquelle sont attachées les graines.

Style (le): (du grec stulos, colonne) rétrécissement plus ou moins long, semblable à une petite colonne, reliant l'ovaire au stigmate, surface réceptrice du pollen.

Bibliographie sommaire

- Atlas van de flora van Vlaanderen en het Brussels Gewest, 2006. éd. Instituut voor natuur en bosonderzoek, Nationale Plantentuin van België.
- BONNIER, G.-Flore complète de France, Suisse et Belgique ,t.1, p.91, nº240.
- COSTE, H. Flore de la France, vol.1, p.118-120.
- COUPLAN, F.& STYNER, E.-1994.- Guide des plantes sauvages comestibles et toxiques, éd. Delachaux & Niestlé. DUPONT, F.- GUIGNARD, J.-L., 2012. Botanique. Les familles de plantes, 15 ème éd. Elsevier Masson.
- LAMBINON, J.-DELVOSALLE, L. -DUVIGNEAUD, J., 2012. Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines. Sixième édition. Jardin botanique de Meise.
- PROVOST, M., 2010.-Mendiants et salades de fruits, éd. Association Faune et Flore de l'Orne.
- http://www.floraofbrussels.be/floraofbrussels/indexfr.php

8

Editorial Cebe Articles Sites Observations Patrimoine Actions Produits Agenda

Plan Nature?

par Michel Moreels

Du 15 février au 15 avril 2014, le Plan Nature élaboré par l'IBGE a été soumis à enquête publique.

Sur son site internet (http://www.bruxellesenvironnement.be), l'IBGE le présentait en ces mots :

"Plan Nature, de quoi s'agit-il?

Le projet de Plan Régional Nature constitue l'un des outils de planification de la conservation de la nature instaurés par l'ordonnance du 1^{er} mars 2012 relative à la conservation de la nature. Le présent projet de Plan Nature :

- est un document d'orientation, de programmation et d'intégration de la politique de conservation de la nature en Région de Bruxelles-Capitale; il revêt une valeur indicative.
- détermine les lignes directrices à suivre à court, moyen (2020) et long (2050) termes, lors de la prise de décision par le Gouvernement, l'administration régionale, les organismes d'intérêt public, les personnes privées chargées d'une mission de service public et, dans les matières d'intérêt régional, les communes.

L'ambition du Gouvernement à travers l'élaboration de ce plan est de parvenir à :

- Prioriser les enjeux en termes de biodiversité;
- Elaborer une stratégie de protection et de développement de la nature qui s'intègre et s'articule avec les stratégies d'aménagement et de développement urbain (telle le Plan Régional pour le Développement Durable);
- Encourager la collaboration des administrations régionales, des communes, des professionnels œuvrant sur le territoire de la Région et les citoyens pour la mise en œuvre d'actions concrètes permettant l'intégration harmonieuse de la nature et de la biodiversité au profit de tous et jusqu'au cœur de la ville;
- Sensibiliser et mobiliser les Bruxellois en faveur de la biodiversité.

Quels sont les objectifs pour 2020?

Le projet de plan définit 7 objectifs qui seront concrétisés à l'aide de 26 mesures:

- 1. Améliorer l'accès des Bruxellois à la nature : que chacun dispose d'un espace vert de qualité près de chez lui, y compris au centre-ville.
- 2. Consolider le maillage vert régional : des espaces verts connectés entre eux pour que les espèces et la biodiversité puissent évoluer en ville.
- 3. Intégrer les enjeux nature dans les plans et projets : penser à la nature dans toute décision, y compris en dehors des zones protégées.
- Étendre et renforcer la gestion écologique des espaces verts : mieux gérer les espaces publics et veiller à une approche cohérente des nombreux gestionnaires.
- 5. Concilier accueil de la vie sauvage et développement urbain : protection et restauration des habitats naturels et des espèces ; diminution des nuisances par les espèces problématiques (renards...).
- 6. Sensibiliser et mobiliser les Bruxellois en faveur de la biodiversité : développer, en bonne entente avec les acteurs de terrains, une stratégie globale de communication qui identifiera les messages clés à porter ainsi que les publics à cibler en priorité. L'objectif vise également à favoriser le respect des espaces verts publics et de leurs équipements.
- 7. Améliorer la gouvernance en matière de nature : créer des ponts et renforcer les « partenariats nature » entre les acteurs publics et privés concernés par le développement et l'aménagement de la Région, en particulier des espaces verts et de l'espace public."

Ayant pour objet de développer une vision concertée sur la place occupée par la Nature à Bruxelles, l'objectif annoncé de ce futur plan régional Nature paraît des plus ambitieux. Le plan lui-même est lourd de cent huit pages auxquelles il faut encore ajouter un imposant rapport sur les incidences environnementales (R.I.E.)! Le travail accompli pour sa conception est, reconnaissons-le, impressionnant. Hélas, le résultat n'est pas, à mon sens, à la mesure des attentes.

Fondamentalement ce qui est repris dans ce plan est généralement positif, mais c'est avant tout un catalogue de bonnes intentions non-contraignantes. Et c'est ici que le bât blesse notoirement : pour que ce plan devienne efficace, il faudra que le législateur légifère... à tour de bras.

Ajoutez à ceci que si ce plan a été adopté en première lecture par le gouvernement bruxellois, il ne saura pas être adopté définitivement par celui-ci avant la fin de la législature. Ceci signifie que le prochain gouvernement régional pourra détricoter tout ce qui figure ici... et faire de ce texte, pourtant intéressant sous plusieurs aspects, une sorte de testament politique.

Concrètement, il ne faut certes pas nier la nécessité d'avoir un plan comme base de réflexion et d'action, mais, quoi qu'en disent ses auteurs et leur cabinet de tutelle (le cabinet de la Ministre E. Huytebroeck), on ne peut attendre 2020 ou 2050 car la Nature continue à disparaître à Bruxelles. Ce que le monde associatif attend ce sont plus des actes que des mots!

En analysant le plan plus dans le détail, force est aussi de constater que deux mesures parmi les vingt et une qu'il comprend ont tout lieu d'inquiéter tout particulièrement les associations de défense de la Nature.

La 1^{ère} mesure, qui a pour but de "Développer une stratégie d'accueil du public dans les espaces verts", ouvre la porte à ce que, pour répondre à certains besoins considérés par les décideurs comme plus primordiaux ou...tout simplement plus rentables, entre autre électoralement (ben oui, les papillons ne votent toujours pas!), que la préservation de la Nature, chaque site repris en Zone Verte au PRAS, et notamment les Zones Vertes de Haute Valeur Biologique (les zones qui nous importent le plus), pourraient se voir grevées d'aménagements favorisant l'accueil du public (cheminements conséquents, aires de jeux, aires de détente,...).

Sous le prétexte, d'ouvrir la Nature au public, ces zones, pourtant rares, seraient, au moins partiellement, détournées de leur affectation première.



Vision de la nature à l'horizon 2020 ou 2050 ? (Bruxelles – mai 2013) Jean-Philippe Coppée - © 2014 CEBE-MOB

Elles seraient de fait considérées comme étant des zones à affectation transitoire, comme des zones dans lesquelles piocher lorsqu'un besoin de parc ou d'aire de jeux se ferait sentir.

Pour le monde associatif, ce point est et reste inacceptable : accueil du public et préservation de la biodiversité ne sont pas toujours conciliables et surtout pas dans une balance favorisant par trop le premier.



Conception schaerbeekoise de la nature en ville : recours à des espèces importées nécessitant une protection hivernale (ici un olivier!) plutôt qu'à des espèces indigènes résistantes (Schaerbeek – janvier 2014) Bart Hanssens - © 2014 CEBE-MOB

La 5^{eme} mesure, qui vise, elle, à "Assurer une protection et une gestion adéquate des sites de haute valeur biologique et assurer la mise en œuvre du réseau écologique", implique que l'IBGE aura... à réévaluer le caractère" valeur biologique" de tous les sites bruxellois.

Une magnifique opportunité de ré-écrire l'histoire, comme Orwell l'avait imaginé. Comment, alors que l'IBGE sera chargé d'appliquer les vingt et une mesures dudit plan (dont la première susnommée), ne pas craindre certaines confusions d'intérêt ? Pour être franc, et c'est à mes yeux une des principales faiblesses de ce plan, je crois que pour être crédible celui-ci aurait dû avoir pour axiome qu'au moins les Zones Vertes de Haute Valeur Biologique du PRAS, telles qu'elles existent aujourd'hui, devaient ne pas pouvoir être "renégociables" dans le futur. Elles devaient être pérennisées. Il aurait fallu les bétonner en vert, quoi!

Et puis, en voyant ce plan avec la "casquette CEBE", on ne peut que constater que toutes les aberrations, que toutes les irrégularités légales, contenues dans le 1^{er} permis d'urbanisme relatif au Walckiers et demandé par... l'IBGE (volontairement, je ne me prononce pas ici quant à ce qui nous a été proposé dans le 2^{ème} projet!) pourraient passer comme une lettre à la poste. S'il devait être adopté, rien dans ce texte ne s'opposerait plus à la plaine de jeux, aux défrichages et abattages, aux mouvements de milliers de m³ de terre, etc. Alors, si un projet comme celui du Walckiers, entaché de fautes légales et visant la destruction d'une bonne partie d'un site, n'est pas mis hors-jeu par le futur Plan Nature, quel crédit faut-il donc lui accorder?



Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La nature, mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer et nous refusons de l'admettre. L'humanité souffre. Elle souffre de mal-développement, au Nord comme au Sud, et nous sommes indifférents. La terre et l'humanité sont en péril et nous en sommes tous responsables.(...) Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas ! Prenons garde que le XXIe siècle ne devienne pas, pour les générations futures, celui d'un crime de l'humanité contre la vie.

Jacques Chirac (Homme politique français, 1932-) - Déclaration sur la situation critique de l'environnement planétaire et les propositions de la France pour un développement durable, Johannesburg, le 2 septembre 2002.



Nos sites

Nouvelle espèce de mammifère à l'Hof ter Musschen

par Michel Moreels

Samedi 4 janvier 2014. Première gestion de l'année. Dans la prairie humide, nous ramassons quelques tas de roseaux précédemment fauchés, lorsque notre attention est attirée par une imposante musaraigne bicolore qui fuit à toute vitesse. J'ai la chance, l'ayant déjà observé par deux fois, par le passé, en Gaume, de reconnaître l'animal. Le Crossope aquatique, notre plus grande musaraigne. L'année commence bien!

En gérant, on est plus proche de la nature

On vous le dit toujours! Venez nous aider à gérer les sites! C'est plus physique qu'une salle de sport, bien plus diversifié et beaucoup moins cher. On s'y amuse vraiment en faisant quelque chose de réellement utile pour la Nature. Et puis, on y fait souvent "accidentellement" de belles observations. Ceci s'est encore vérifié lors de cette première gestion de l'année.

Alors que nous étions en train d'évacuer le produit des dernières fauches -solide boulot !-, nous avons pu observer une musaraigne bicolore qui filait à toute vitesse dans la prairie humide. Le temps d'essayer de la photographier... en vain - cet Usain Bolt miniature ne nous en a pas laissé la moindre chance!- nous avons quand même eu l'occasion de l'identifier. Le biotope prairie humide (très fortement humide en cette zone-là!), la taille plutôt importante pour une musaraigne et le contraste net entre un dos noir anthracite et des flancs et un ventre blancs ne pouvaient laisser subsister aucun doute. Nous étions en présence d'un crossope aquatique (*Neomys fodiens*), soit notre plus grande musaraigne et la plus aquatique de celles-ci. Cet animal qui plonge et nage aisément semble pouvoir se rencontrer un peu partout en Belgique, bien qu'il se raréfie ces dernières années. Passons en revue la richesse en « musaraignes » de nos deux sites.

Un peu de systématique

Les Insectivores

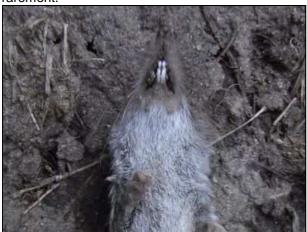
Les musaraignes constituent avec les hérissons, les taupes et les desmans, l'ordre des Insectivores. Ces ont des animaux terrestres, souterrains ou aquatiques ayant un museau plutôt allongé, les dents disposées en rangées continues et cinq doigts à chaque pied. Tous se nourrissent d'insectes, de vers et d'autres invertébrés.

Les Insectivores en Belgique

Une espèce de hérisson (*Erinaceus europaeus*), une espèce de taupe (*Talpa europaea*) et sept espèces de musaraigne (*Crocidura leucodon, Crocidura russula, Neomys fodiens, Neomys anomalus, Sorex araneus, Sorex coronatus, Sorex minutus*) sont présentes en Belgique.

Les musaraignes

De la taille des souris, les musaraignes se différencient de celles-ci par leur museau mince et pointu et leurs oreilles plutôt réduites. Ce sont des animaux qui peuvent creuser des galeries peu profondes et qui grimpent rarement.



Crocidura russula (cadavre – les dents ne sont pas pigmentées) (Moeraske – juillet 2008) Alain Doornaert - © 2014 CEBE-MOB

Actives de jour comme de nuit, et ce en toutes saisons, les musaraignes ont un métabolisme très élevé qui les obligent à absorber quotidiennement plus de 80% de leur propre poids en nourriture. Leur longévité excède rarement les 24 mois.

Toutes les musaraignes se ressemblent assez et c'est surtout l'étude de leur dentition -les dents de la mâchoire supérieure !- qui permet de les identifier avec certitude. Nos espèces de musaraignes se subdivisent en deux grands groupes : les musaraignes à dents rouges (l'extrémité de toutes les dents est rouge) et les musaraignes à dents blanches (l'extrémité de leurs dents n'est pas pigmentée). Les *Neomys* et *Sorex* appartiennent au premier groupe, les *Crocidura* au second.

Editorial Cebe Articles | Sites | Observations Patrimoine Actions Produits Agenda

A ce jour, la seule autre espèce de musaraigne connue tant au Moeraske qu'à l'Hof ter Musschen était Crocidura russula ou Musaraigne musette.

Caractères distinctifs des deux musaraignes de l'Hof ter Musschen

La musaraigne musette (Crocidura russula)

- dents blanches
- 3 unicuspides (dents avec une seule pointe) à la mâchoire supérieure et la 3^{ème} est plus grande que la seconde
- pelage gris-brun avec passage progressif du foncé au plus clair sur les flancs
- queue garnie de longs poils latéraux épars
- longueur corps: 5,5-8,5 cmlongueur queue: 2,5-4,5 cm
- longueur queue . 2,5-4,5 cm
- longueur du pied postérieur : 12-13 mm
- habitat : prairies, bois, haies et ce surtout en terrain sec.



Crocidura russula (cadavre) (Moeraske – juillet 2008) Alain Doornaert - © 2014 CEBE-MOB

Le Crossope aquatique (Neomys fodiens)

- dents rouges
- 4 unicuspides à la mâchoire supérieure
- pelage nettement bicolore avec un dos très noir et un ventre généralement gris argent clair (mais qui peut parfois être très sombre)
- queue garnie d'une frange de poils raides argentés sur toute sa face inférieure
- longueur corps : 6-9,5 cm
- longueur queue: 4,5-8 cm
- longueur du pied postérieur : 16-20 mm (le pied est frangé)
- habitat: le long des rives des rivières, lacs et étangs pourvus d'un couvert végétal ainsi que dans des fossés, cressonnières et autres prairies très humides (l'animal nage et chasse aussi dans l'eau).



Neomys fodiens – Extrait de l'Atlas de poche des mammifères de la France, de la Suisse romane et de la Belgique avec leur description, mœurs et organisation" de René Martin (1910)

Le Crossope aquatique une première à l'Hof ter Musschen?:

Pour nous, membres de la CEBE, cette observation sur le site constituait une première... mais il semblerait, selon des renseignements glanés sur internet (mais ce n'est pas très clair et on ne trouve rien sur "Observations.be"), que l'espèce aurait déjà été rencontrée précédemment dans cette partie de Bruxelles. Affaire à suivre comme on dit dans ce cas.

Les prédateurs des musaraignes

La très forte odeur des musaraignes sert de répulsif contre certains prédateurs. Les poissons (pour les musaraignes aquatiques), les serpents, la Chouette effraie et certains mustélidés sont ses principaux prédateurs.

Pour les autres rapaces nocturnes, les rapaces diurnes et les grands carnivores ce n'est pas une prise très recherchée.

Quant aux chats, ils tuent souvent des musaraignes mais ne s'en nourrissent généralement pas.



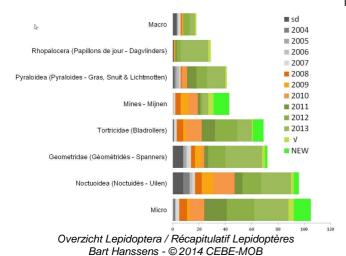
Observations

Vlinder-jaaroverzicht: Anders zoeken geeft andere soorten... / Récapitulatif annuel des lépidoptères : Chercher autrement donne d'autres espèces

Door/Par Bart Hanssens (traduction : J.-Ph. Coppée)

Met 39 geheel nieuwe soorten het jaar 2013 blijft de uitbreiding van cebe-inventaris in dit segment gelijke tred houden. Wel gaat het intussen niet meer zo vaak om nieuwe macro's die onder een tuinafdak werden aangetroffen. De nieuwe soorten zijn de laatste tijd vooral afkomstig van waarnemingen op het terrein van bladmijnen, rupsen, vraatsporen en micro's. Ook al omdat er hier tot nu toe zelden met een lichtval gewerkt werd.

Avec 39 nouvelles espèces en 2013, l'extension de l'inventaire CEBE dans ce segment garde son rythme. Il est vrai que ce n'est plus si souvent que de nouveaux macrolépidoptères sont observés. Les nouvelles espèces sont ces derniers temps surtout le fruit d'observations de mines, de chenilles et de traces diverses. Et aussi parce que, jusqu'ici, nous avons travaillé rarement avec un piège à lumière.





Pammene gallicana (Moeraske – aug./août 2013) Bart Hanssens - © 2014 CEBE-MOB





Bart Hanssens - © 2014 CEBE-MOB Foto's: 3 nieuwe zeldzame bladrollers / Photos : 3 nouvelles espèces rares de tordeuses

Bart Hanssens - © 2014 CEBE-MOB

In tegenstelling tot de grotere motten zijn er wel meerdere van onze micro's die nog niet in Vlaamsbrabant werden waargenomen en staan deze in de «Catalogue of the Lepidoptera of Belgium» nog aangegeven als minstens 30 jaar afwezig in deze streek.

Au contraire des grandes "mites", pas mal de nos microlépidoptères n'ont pas encore été observés en Brabant flamand et sont repris dans le « Catalogue of the Lepidoptera of Belgium » comme absent de cette région depuis au moins 30 ans.

In het Brabantse zijn er een tiental (lichtval-) waarnemers actief met elk al méér dan 500 soorten op hun naam waaronder voormalig cebeër Paul Nuyts in Overijse bvb.

Er is hier dan ook maar één enkele macro die nog niet in de Vlaams-brabantse soortenlijst van macrosoorten voorkomt: de in Walckiers in 2004 waargenomen *Chloantha hyperici*.



Chloantha hyperici (Walckiers – juni/juin 2004) Alain Doornaert - © 2014 CEBE-MOB

Appelglasvlinder (*Synanthedon myopaeformis*): een van de bevestigingen van een oude cebewaarneming zonder datum...

Naast deze éérste waarnemingen in cebe-gebied konden ook nog 17 soorten uit de cebe-inventaris van voor 2008 bevestigd worden.



Grapholita janthinana (Moeraske – sept. 2013) Bart Hanssens - © 2014 CEBE-MOB

Rookkleurige fruitmot (*Grapholita janthinana*): vraatsporen op Meidoorn...

Gericht zoeken op een aantal waardplanten bracht ook nog 22 nieuwe verschijningsvormen aan, in de eerste plaats rupsen, mijnen of vraatschade veroorzaakt door hier eerder al waargenomen imago's.

Dankzij de feedback op waarnemingen.be kwamen er ook nog 5 (her-)determinaties van fotowaarnemingen van de voorgaande jaren. Dans le Brabant, il existe une dizaine d'observateurs (au piège à lumière) actifs avec chacun plus de 500 espèces introduites à leur nom, parmi lesquels, p.ex., un ancien membre CEBE, Paul Nuyts, maintenant sur Overiise.

Il y a aussi qu'un seul macrolépidoptère qui n'apparaît pas encore sur la liste des espèces « macros » du Brabant flamand : *Chloantha hyperici* espèce observée au Walckiers en 2004.



Synanthedon myopaeformis (Moeraske – juli./juillet 2013) Bart Hanssens - © 2014 CEBE-MOB

La sésie du pommier (*Synanthedon myopaeformis*): une des confirmations d'une ancienne observation CEBE sans date...

A côté de ces toutes premières observations dans la zone CEBE, nous avons pu encore confirmer 17 autres espèces de l'inventaire CEBE d'avant 2008.



Grapholita janthinana (Moeraske – juli./juillet 2013) Bart Hanssens - © 2014 CEBE-MOB

Grapholita janthinana: relief de repas sur aubépine...

Le fait d'orienter nos recherches sur un nombre de plantes nourricières a donné aussi 22 nouvelles formes, en premier lieu des chenilles, des mines ou des dégâts dus au repas des imagos observés précédemment.

Grâce au feedback du site observations.be, il y a encore eu 5 déterminations d'observations photographiques des années précédentes.



Patrimoine

Les futurs techniciens en environnement de l'Institut de la Sainte-Famille visitent le Walckiers

par Anne-Marie Paelinck

A la CEBE, certains d'entre nous sont particulièrement disponibles pour des actions pédagogiques. C'est le cas d'Anne-Marie qui prête son concours dans le cadre de la formation des étudiants de l'Institut de la Sainte-Famille qui ont la chance d'avoir un terrain d'études à proximité immédiate de leur école. Suivez la guide...

Jeudi, 13 mars 2014. Il est 11h20, le ciel est bleu. Mais des particules fines détériorent l'atmosphère. Quand je parle, je tousse. Heureusement quelques bonbons apaiseront la gorge. Ce matin, je guide douze élèves de cinquième année du secondaire en Techniques de l'environnement. Ils sont accompagnés par leur professeur. Nous commençons notre visite par la rue Walkiers et nous la terminerons par le site Walckiers. Plusieurs thèmes seront abordés. Ils seront distillés au gré des observations ou des découvertes.

Un **point topographique** s'impose. Un arrêt dans la rue Walkiers nous permet de nous interroger sur le relief. Pourquoi le relief n'est-il pas plan ? Une rivière a érodé le sol. La Senne! Elle a créé une vallée. Nous sommes sur le versant est de la vallée. Dans le bas, au-delà des potagers, les voies de chemin de fer occupent la plaine alluviale, occupée jadis par des prairies humides et des fossés de drainage. L'eau des affluents de la Senne a été récupérée pour alimenter le canal de Willebroek. Aussi la Senne n'a plus l'importance qu'elle avait dans le passé. Je saisis l'occasion de parler de **l'érosion** qui est un des problèmes majeurs de notre époque. Elle a des conséquences sur notre environnement, sur nos activités et peut causer des dommages importants. Dans quelques années, les techniciens en environnement devront peut-être prendre des décisions concernant l'érosion des sols. Les images à la télévision des dunes de sable s'effondrant



Ranunculus ficaria (Walckiers – mars 2014) Jean-Philippe Coppée - © 2014 CEBE-MOB

dans la mer suite aux pluies abondantes de cet hiver, associées aux fortes marées, sont évoquées. L'érosion a encore bien d'autres effets : les rivières sortent de leur lit et inondent leur plaine alluviale où les hommes ont malheureusement bâti, des grosses coulées de boue atterrissent sur les routes ou dans les garages des particuliers, les particules de terre sont arrachées et se déposent dans les cours d'eau...

Le réveil de la nature est bien sûr le thème de saison. Les premières floraisons printanières, le retour des migrateurs, le chant des oiseaux composent, entre autres, ce réveil. La ficaire fausse —renoncule, Ranunculus ficaria et l'anémone sylvie, Anemone nemorosa, tournent leur corolle vers les rayons du soleil.



Corydalis solida (Walckiers – mars 2014) Jean-Philippe Coppée - © 2014 CEBE-MOB

Elles fleurissent avant que les arbres ne soient en feuilles. Celles-ci intercepteraient la lumière, faisant de l'ombre au sol. Ces fleurs sont dites héliophiles (du grec helios, soleil et philos, qui aime).

Le long d'un chemin grimpant dans le bois du site Walckiers, les corydales solides, *Corydalis solida*, sont à peine écloses. Elles l'ourlent de bleu rose. L'un ou l'autre bourdon les visite. Il transportera le pollen des étamines d'une fleur jusqu'au stigmate d'une autre fleur de corydale solide, permettant ainsi la fécondation. Les corydales solides sont dites entomophiles (du grec *entomos*, insecte et *philos*, qui aime).

Lorsqu'elles seront en fruits, leurs graines noires montreront un éléosome, petit bonbon riche en huile apprécié des fourmis qui les disperseront au gré de leur déplacement. Elles joueront un rôle important dans la dissémination de cette plante.

L'orme, *Ulmus sp.*, le saule marsault, *Salix caprea* et le cerisier, *Prunus cerasifera* fleurissent avant l'apparition des feuilles. Le pouillot véloce entame son chant annonciateur du printemps : tchif-tchaf... Il est le premier **migrateur** de retour dans nos sites. Il vient du pourtour méditerranéen. Soudain un éclat de rire surprend le groupe. C'est le cri du pic vert, oiseau sédentaire. Au vol, on le reconnaît bien à son croupion jaune. Le mâle se distingue de la femelle par sa moustache noire colorée de rouge en son centre. La moustache de la femelle est entièrement noire. Il travaille surtout à terre à la recherche de fourmis.

Il a une très longue langue gluante qu'il introduit dans la fourmilière. Les fourmis s'y collent. Le pic épeiche au contraire possède une langue en harpon. Il extirpe les larves d'insectes des troncs d'arbres.

Les perruches sont fort bruyantes. Elles sont d'origine exotique. Deux espèces sont présentes au Moeraske. La perruche à collier est cavernicole. Elle niche dans un trou d'arbre. Elle entre en compétition avec le pic épeiche qui est aussi cavernicole. La conure veuve est au contraire grégaire ; Elle fait un immense nid communautaire où chaque couple a sa logette qu'il défend avec fracas



Anemone nemorosa (Walckiers – mars 2014) Jean-Philippe Coppée - © 2014 CEBE-MOB

La grotte artificielle du Walckiers nous permet de parler du passé de notre terre en cet endroit. Elle est constituée en grande partie de pierres de sable calcaire. Quelques gouttes d'acide chlorhydrique déposées par une élève ont provoqué une réaction chimique se manifestant par un dégagement de bulles de gaz carbonique. Un élève donne la formule chimique de la réaction.

D'où viennent ces pierres ? Nous ne le savons pas. Mais à Bruxelles, les noms comme le Sablon, la rue des Sables, l'avenue de la Sablière...suggèrent qu'on a extrait ces pierres dans la région. Le sable, d'où vient- il ? C'est la mer qui l'a déposé au **Tertiaire**, il y a environ 50 millions d'années avant notre ère. Lors du plissement alpin, il s'est produit de grands chambardements. Les transgressions et régressions marines se sont succédées. Une régression marine est un recul du niveau marin. Une transgression marine est une avancée.

La mer a déposé d'abord de l'argile, plus tard à plusieurs reprises du sable enrichi en calcaire par les squelettes d'animaux marins. Nous leur montrons deux dents de requin et des nummulites trouvés à Bruxelles qui attestent nos dires. Les nummulites sont des protozoaires fossiles.

Enfin, au **Quaternaire**, un vent violent soufflant des glaciers situés dans l'actuelle mer du Nord déposa sur le plateau du Brabant le loess, limon nivéo-éolien, lui conférant le nom de Brabant sablo-limoneux. Le site du Walckiers se situe dans le **Brabant sablo-limoneux**.

Après la grotte, nous découvrons d'autres milieux dans le Walckiers. La clairière, la grande mare. Elle est mise en assec. Cela permettra notamment de résorber la vase. Sur les berges, des saules têtards ont leur tronc écimé, leur conférant la silhouette de la larve de la grenouille : le têtard. Cette taille a été pratiquée jadis pour le besoin d'avoir du bois pour se chauffer, cuisiner ... Elle est favorable à l'environnement. Les oiseaux peuvent y faire leur nid, des plantes épiphytes (du grec *epi*, sur et *phuton*, plante) s'y fixent... A eux seuls ils sont un milieu particulier.

Des **lentilles d'eau**, *Lemna minor*, séchées jonchent le sol. Ce sont des plantes hydrophytes (du grec *hydor*, eau et et *phuton*, plante) d'eau calme. Elles ne s'enracinent pas dans la vase mais elles flottent libres, se nourrissant des particules minérales en suspension dans l'eau.



Bombus pratorum (Walckiers – mars 2011) Jean-Philippe Coppée - © 2014 CEBE-MOB

Les **roseaux phragmites**, *Phragmites australis*, plantes hélophytes (plantes vivant dans la vase), ont été fauchés pour permettre à d'autres plantes de pousser...

Plantes indigènes, ces roseaux sont envahissants. Il faut limiter leur expansion. Le **bois** montre de beaux arbres : un magnifique **hêtre** pourpre, *Fagus sylvatica*, des **érables sycomores**, *Acer pseudoplatanus*, des **frênes élevés**, *Fraxinus excelsior*...

L'humus du site Walckiers est de qualité. C'est du mull. La litière est rapidement décomposée. La présence de certaines plantes comme le gouet tacheté, *Arum maculatum*, atteste de cette qualité.

Il est 13h. L'excursion s'achève. Les têtes sont pleines, mais les estomacs sont vides. Les élèves rédigeront un compte-rendu de la visite. Leur professeur leur donne les dernières directives. Contents, nous remontons la rue Walkiers.



Actions

Avis de la CEBE sur le nouveau projet Walckiers

par Jean-Philippe Coppée

Nous vous l'annoncions dans notre dernier numéro, un nouveau projet relatif à l'aménagement du Walckiers avait été mis à l'enquête publique.

Première conclusion, la mobilisation et les arguments émis lors du projet de 2011 ont porté. Le projet dantesque avec des milliers de mètres cubes déplacés et évacués, une plaine de jeux, des plantations d'exotiques ainsi que des abattages nombreux sur un court laps de temps n'a pas abouti (du moins pour l'instant car certains verraient d'un bon œil la reprise de ce projet). Après un remaniement certain, l'IBGE – Bruxelles-Environnement revient donc avec un nouvel aménagement, ... que tout laisse penser comme première étape vers quelque chose de plus invasif vu les options choisies.

Dans les lignes qui suivent, vous trouverez notre analyse de cette nouvelle tentative.

Préambule

La demande concerne différents travaux, mentionnés ci-dessous et que nous traiterons séparément pour la clarté du propos :

- 1. Aménager la promenade verte dans le parc Walckiers, à savoir un chemin cyclo-piétons en concassé de porphyre.
- 2. Placer des clôtures de part et d'autre de cette promenade.
- 3. Eclaircir des bosquets.
- 4. Abattre 6 arbres à haute tige.
- 5. Remplacer ou rénover les clôtures, palissades, murs et portails délimitant le parc.
- 6. Réaménager les abords de l'avenue Zénobe Gramme à hauteur de l'accès de la promenade verte (trottoir, traversées piétonnes, parking pour vélos).

Aménagement d'un chemin cyclo-piétons en concassé de porphyre

Comme pour le dossier de 2011, l'aménagement proposé en décembre 2013 n'est à nouveau pas conforme à l'affectation de la zone.

En effet, la totalité de l'aménagement est repris en « zone verte de haute valeur biologique » (ZVHVB) au PRAS.

Les prescriptions relatives à ce type de zone sont les suivantes :

« Ces zones sont destinées à la conservation et à la régénération du milieu naturel de haute valeur biologique en ce qu'il abrite des espèces animales et végétales rares ou qu'il présente une diversité biologique importante. Ne peuvent être autorisés que les actes et travaux nécessaires à la protection active ou passive du milieu naturel ou des espèces. ».

Le COBAT ne prévoit pas de possibilité de dérogation aux prescriptions du PRAS, dont les prescriptions applicables sont ici très claires, au niveau des prescriptions générales applicables à toutes les zones : dans toutes les zones, les équipements d'intérêt collectif ou de service public peuvent être admis dans la mesure où ils sont compatibles avec la destination principale de la zone considérée et les caractéristiques du cadre urbain environnant. De surcroît dans les zones vertes, les zones vertes de haute valeur biologique, les zones forestières, les zones de parcs et les zones agricoles, ces équipements ne peuvent être que le complément usuel et l'accessoire de leurs affectations.

Un chemin en porphyre concassé, même percolant, de 3 mètres de large, amputant définitivement la surface de la ZVHVB de 2,14 % (1000 m² emprise chemin / 46700 m² ZVHVB (cf. p70/96 du dossier de demande)) ne peut être considéré comme participant à la protection active ou passive du milieu ou des espèces, la soustraction de surface étant irréversible.

Si l'argument de sensibilisation du public devait être assimilé à de la protection passive du milieu et/ou des espèces, il n'y a pas lieu de faire un chemin d'une telle largeur. Un sentier en terre comme celui existant peut très certainement remplir cette fonction.

Nous tenons à revenir quelque peu sur certains arguments avancés par le demandeur quant à son interprétation personnelle de l'affectation du sol de cette zone. Nous avons expressément indiquer les références afin que le lecteur curieux puisse éventuellement vérifier notre analyse. Dans tous les cas, il pourra de toute façon se forger sa propre opinion.

- La ZVHVB du Walckiers couvre 46700 m² (cf. p. 70/96). La superficie couverte par le vallon aux renouées du Japon s'élève à 4700 m², située en Zone verte. Cette information n'est bizarrement pas reprise dans le descriptif du dossier (point 5.2 de la page 54/96).
- En page 54/96, 'raccourci innovant' au moment d'aborder l'affectation légale des parcelles, puisqu'il est indiqué que la partie Est du site est bordée par une zone de forte mixité (prescription 4 Zones de forte mixité du PRAS) et par une zone de jardins potagers. L'innovation réside dans le fait que ce type de zone... n'est pas une zone au sens du PRAS. La zone en question est en fait affectée en ZVHVB, statut justifié notamment par la présence de la rare courtilière ou grillon-taupe (*Gryllotalpa gryllotalpa* (considéré comme menacé en Belgique (Kestemont (2010), A red list of Belgian threatened species. Statistics Belgium, Brussels) et la mousse *Sphaerocarpus michelii*. Pourquoi donc avoir « oublié » de le mentionner ?
- En page 65/96, on peut lire « si l'on se base sur la lettre originale du texte de la prescription 11 du PRAS, relatives aux ZVHVB, les zones désignées sont d'un grand intérêt biologique au moment de leur désignation. Ce texte était cependant ambigu et reflétait mal la volonté du législateur ». Le lecteur attentif cherchera -en vain !- dans l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 3 mai 2001 adoptant le Plan Régional d'Affectation du Sol l'endroit où le législateur de l'époque estime son texte ambigu et reflétant mal sa volonté.
- Le demandeur avance également une modification récente de la prescription n°11 du PRAS concernant le s ZVHVB. Cette modification est postérieure à la demande et ne s'applique pas à la réalisation d'un chemin de 3 m de large en dur. En effet, la nouvelle prescription précise : « Ces zones sont destinées à la conservation et à la régénération du milieu naturel de haute valeur biologique en ce qu'il abrite des espèces animales et végétales rares ou qu'il présente une diversité biologique importante. Ne peuvent être autorisés que les actes et travaux nécessaires à la protection active ou passive du milieu naturel ou des espèces, ainsi qu'à la réalisation du maillage vert, à la condition, dans ce dernier cas, que les actes et travaux soient compatibles avec la destination de la zone ». On peut y remarquer que les actes et travaux nécessaires à la réalisation du maillage vert (dont la promenade verte n'est qu'un aspect), sont permis à condition qu'ils soient compatibles avec la destination de la zone. Dans le cas d'espèce, le PRAS signale que la destination de la zone est « la conservation et la régénération du milieu naturel ». Il tombe sous le sens qu'un ruban de 3 m de large en dur, couvrant 10 ares n'est pas compatible avec la conservation et la régénération du milieu naturel puisque cette surface sera définitivement perdue pour le milieu naturel.
- Notons également que la modification de la prescription n°11 a été jugée illégale par le Conseil d'ét at et par la CRD (cf. AGRBC du 2/05/2013 « Considérant que la section de législation du Conseil d'Etat partage l'avis de la CRD et de ceux des réclamants qui estiment que la modification de la prescription 11 ne peut pas être rattachée aux considérations qui ont justifié l'adoption de l'arrêté d'ouverture de la procédure de modification partielle du PRAS; »). Il paraît dès lors hors propos de justifier le tracé sur base d'une prescription estimée illégale.
- Le demandeur va encore plus loin dans sa recherche de justification en indiquant, page 65/96, que « au-delà du libellé de la prescription, c'est surtout à sa ratio legis qu'il convient d'avoir égard. ». Rappelons que cette expression latine signifie « La raison d'être de la loi ». Elle désigne la volonté déclarée ou présumée du législateur qui édicte (ou modifie) une norme. Selon le demandeur, le législateur de 2001 (et de 2013) a été proactif « en désignant comme ZVHVB des parcelles de peu d'intérêt biologique, manifestant ainsi l'intention de les aménager et les gérer dans ce sens, en vue de compléter le maillage vert (sic), d'augmenter la superficie d'une ZVHVB voisine et/ou de servir de relais pour la faune entre deux ZVHVB. (...) En l'espèce, étant donné que la partie nord du Walckiers est une friche industrielle sur remblais de matériaux très divers, on peut également considérer que, dans l'esprit de la désignation, il ne s'agissait pas de protéger un intérêt actuel et réel pour la biodiversité (ce qui est confirmé par l'analyse du site de ce point de vue), et donc pas de figer la zone en l'état mais plutôt de compléter la ZVHVB du Moeraske, voire de servir de relais entre celle-ci et le Domaine Royal. ».

Outre que le demandeur se substitue au législateur en interprétant sa volonté, force est de constater que le demandeur se trompe lourdement dans ses conclusions. Dès 2001, la zone considérée disposait d'une réelle richesse biologique (et non supposée comme le laisse suggérer le demandeur). Les arguments objectifs justifiant cette richesse biologique sont nombreux, nous nous arrêterons uniquement à deux qui ne souffrent d'aucune remise en question :

a. Arrêté de classement du Moeraske-Walckiers (9/03/1995)

Cet arrêté contient un point « Description sommaire et justification de l'intérêt du classement ». L'argumentation du classement est essentiellement basée sur des motivations de protection de la nature. Simple constat « mathématique » de cette lecture : en dehors de l'introduction, et de la citation des grottes (quelques lignes), la description scientifique (richesse naturelle) s'étend sur presque 80 lignes. La zone considérée par le classement est totalement dans la ZVHVB.

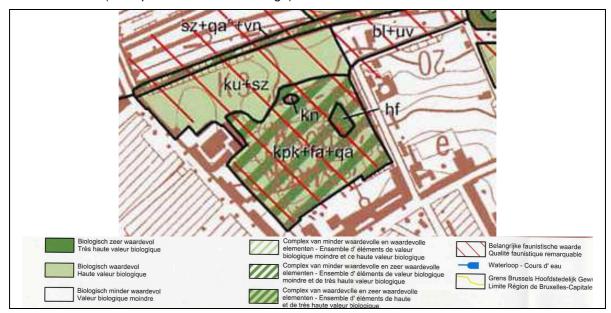
En 1995, le législateur a donc classé le site essentiellement sur base de son intérêt biologique. Invoqué qu'en 2001, le législateur a mis en ZVHVB une zone qui ne le justifiait pas, laisse sous-entendre que l'arrêté de classement n'a que fort peu de valeur.

b. Carte d'évaluation biologique (document INBO-IBGE)

C'est en 1978 que le Ministère de la Santé publique et de l'environnement lance un projet national intitulé "La carte écologique de la Belgique". Au départ, ces cartes furent élaborées essentiellement sur base des caractéristiques botaniques des sites (phytosociologie). Ces cartes ont été actualisées à intervalles réguliers. Ci-dessous, nous traiterons de deux versions publiques : celle de 2000 et celle de 2010.

A l'examen de ces documents, on distingue facilement cinq zones :

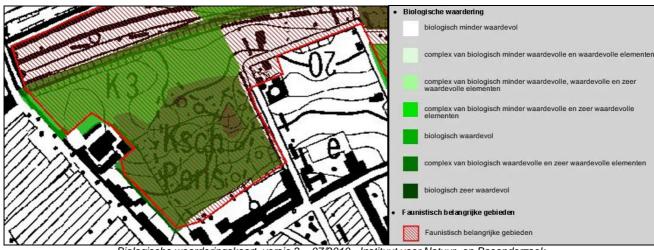
- Les friches du nord du site sont de « haute valeur biologique »
- La partie boisée (sud du site) contient des éléments de « haute et de très haute valeur biologique »
- Une partie avec de vieux arbres est qualifiée de « très haute valeur biologique »
- Le talus en limite nord contient des éléments de « valeur moindre et de très haute valeur biologique »
- L'ensemble du site est considéré comme étant de « qualité faunistique remarquable » (surimpression hachurée rouge).



Extrait de la carte d'évaluation biologique de Bruxelles-Environnement IBGE et de l'Instituut voor Natuurbehoud (version 2.1., 2000)

En 2010, la Région flamande publie une actualisation de la carte. Gageons que la partie bruxelloise des cartes n'a été que très peu (voire pas) actualisée (n'oublions pas que nous vivons dans un pays fédéralisé!).

Néanmoins, ce travail a fait l'objet d'une publication récente et reste une référence.



Biologische waarderingskaart, versie 2 – 07/2010 - Instituut voor Natuur- en Bosonderzoek http://geo-vlaanderen.agiv.be/geo-vlaanderen/bwk/#

Relevons donc que la « valeur biologique » des lieux a été cartographiée et « mesurée » dans un document. A l'exception du talus à l'extrémité nord du site et qui ne contient « que » des éléments de « valeur moindre et de très haute valeur biologique », tout le reste du Walckiers est, au minimum, de « haute valeur biologique ». Il y a donc ici une parfaite adéquation entre l'affectation du sol (statut légal) et l'étude scientifique de la valeur biologique. Nous remarquerons que cela n'est effectivement pas toujours nécessairement le cas. A titre d'exemple, les potagers voisins (zone verte de haute valeur biologique au PRAS) sont de « valeur biologique moindre » mais jouissent quand même aussi d'une qualité faunistique remarquable.

L'assertion du demandeur sur la richesse biologique supposée de cette partie du Walckiers n'a donc pas de fondement puisque deux documents antérieurs à la désignation de cette zone en ZVHVB mentionnent clairement la richesse de la zone.

Le demandeur laisse donc entendre que la partie nord et la partie sud du Walckiers ont des valeurs biologiques différentes. Néanmoins, le PRAS ne reconnaît pas cette différence. Le législateur a considéré que l'ensemble du site était « de haute valeur biologique ». Il n'y a donc pas, au niveau juridique, de zones moins intéressantes que d'autres. Les prescriptions du PRAS s'appliquent donc partout.

Dès lors, la conclusion du demandeur basée sur le « ratio legis » et précisant que « dans ce contexte, la création d'un sentier dans le cadre de l'aménagement de la promenade verte, participe de la gestion du site Walckiers et de l'amélioration de ses qualités biologiques » est totalement non fondée et contraire au prescrit légal.

Le demandeur avance l'argument comme quoi il n'y a pas d'incompatibilité entre la présence de sentiers et le statut de ZVHVB (cf. p66/96). Nous partageons effectivement ce constat. Nous tenons à préciser que le projet ne concerne pas un « sentier ». En effet, un sentier est un chemin étroit qui ne laisse passage qu'aux piétons (Dictionnaire Larousse). Force est de constater que le projet, large de 3 mètres, en dur et donnant accès aux cyclistes (et accessoirement aux « motos ») ne répond pas à la définition de sentier.

De notre point de vue, le cheminement projeté n'est donc pas compatible avec la prescription n°11 vu que les travaux ne sont pas conformes à la destination de la zone. Néanmoins, on peut imaginer qu'un cheminement en terre de maximum un mètre de large (sentier) pourrait probablement être compatible avec la destination de la zone.

De plus, le choix du revêtement nous semble peu judicieux. Les graviers en porphyre peuvent être retirés, servir de projectiles et essaimés en dehors du chemin proprement dit. Ici aussi un sentier d'un mètre en terre serait plus à même d'éviter ce type de problème.

Le projet est également non conforme à l'arrêté de classement. L'arrêté de classement prévoit dans son article 3.h) que « Les véhicules à moteur sont prohibés ». Cela signifie donc que tout véhicule à moteur ne peut traverser le site classé. De par le cheminement qui est proposé, des véhicules à moteur tels que motos, mobylettes ou scooters auront accès au site (le projet consiste en un chemin cyclo-piétons – si les cyclistes y ont accès, les deux-roues motorisés pourront également passer). Or, aucun aménagement spécifique n'est envisagé pour empêcher le passage de ce type de véhicule. Comme le site n'est actuellement pas équipé de voiries permettant à ce type de véhicules de venir dans le Walckiers, l'article 3.h) de l'arrêté de classement a été et est à ce jour toujours intégralement respecté. Cela ne sera plus le cas en cas de réalisation du projet.

L'IBGE, en projetant d'ouvrir le site aux deux-roues, doit donc prendre les mesures adéquates pour empêcher effectivement la circulation des véhicules à moteur. Le revêtement proposé (graviers de porphyre) n'empêchera pas, à lui seul, le passage de deux-roues motorisés. De plus, comment autoriser le passage des cyclistes en interdisant celui des motos et scooters ?

Il faut remarquer que le demandeur a ici une « obligation de résultats » et non « de moyens » ! La simple pose de panneaux « interdiction aux deux-roues à moteur » ne peut être considérée comme une mesure suffisante vu l'impact de cette nuisance sur le site, vu l'obligation de respecter effectivement l'article 3.h) et vu que cette nuisance est actuellement inexistante sur le site.

Le demandeur élude totalement cet aspect du projet :

- en n'informant ni l'autorité compétente, ni le public de cette exigence de l'arrêté de classement ;
- en n'étudiant aucunement l'impact du passage de deux-roues à moteur ;
- en n'apportant aucune solution visant à rendre impossible l'accès du cheminement aux deux-roues à moteur.

Placement de clôtures de part et d'autre de la promenade

La hauteur des clôtures bordant le chemin est nettement insuffisante. Le dossier avance une hauteur de 1,20 m pour une clôture réalisée en treillis à grosse maille.

Alors que des hauteurs de 2 m et plus de moyenne sont prévues au niveau des limites avec les voiries et avec l'école voisine, il semble évident qu'une hauteur de 1,20 m est largement insuffisante pour empêcher le franchissement. Dans le cas où cette hauteur serait suffisante, il n'y a aucune raison de projeter des hauteurs de 2 m et plus au niveau du périmètre. Pourtant le demandeur précise bien que les clôtures le long des voiries et le long de l'école sont destinées à assurer la sécurité des propriétés voisines. Il reconnait par là que les clôtures de 1,20 m sont franchissables. Elles ne peuvent donc pas assurer la protection du milieu et/ou des espèces comme définie dans la prescription n°11 du PRAS.

De plus, les mailles de cette clôture sont de telle nature que l'escalade en sera facilitée. Les portiques d'accès pour les interventions en dehors du chemin sont également des points faibles par lesquels le franchissement sera plus aisé.

Les mesures prises dans le dossier, à l'exception de propositions pour le lérot, ne prennent pas en compte la sensibilité d'autres espèces fragiles présentes sur le site (telles que le thécla de l'orme (papillon de jour) et l'escargot de Bourgogne) et nommés explicitement dans l'ordonnance nature.

Pour rappel, lors de la précédente introduction du dossier en 2011, des experts étaient intervenus et avaient déjà mis en évidence ces lacunes du dossier. Force est de constater que celles-ci sont toujours présentes. A l'époque, la Société Belge de Malacologie, par la voix de son président, Monsieur C. Vilvens, craint des collectes d'escargots de Bourgogne dues à la fréquentation à venir, ces collectes pouvant conduire à sa disparition. Cet animal fait partie des espèces reprises dans le cadre Natura 2000. Encore observé au Walckiers, ce site est d'une importance capitale pour cette espèce à Bruxelles. La fréquentation à venir pourrait faire chuter des populations déjà malmenées (limite de son aire – voir informations et carte dans Backeljau T. & De Bruyn L. (2008) Conservation status of the Natura 2000 species Roman Snail, Burgundy Snail, Edible Snail (*Helix pomatia*) for the Belgian Atlantic region, In: Paelinckx D., Van Landuyt W. & De Bruyn L. (ed.). Conservation status of the Natura 2000 habitats and species. Report of the Research Institute for Nature and Forest, INBO.R.2008.15. Brussels. In prep) (pour information: le premier auteur de cette publication dirige la section Malacologie de l'Institut des Sciences Naturelles de Belgique).

Il nous semble donc que le projet présenté n'est pas conforme à la destination de la zone telle que définie dans le PRAS puisque la protection passive ou active de ces espèces ne sera plus assurée.

Eclaircie des bosquets

L'avis d'enquête publique mentionne que la demande concerne également l'éclaircie de bosquets. Force est de constater que le dossier ne comporte pas d'informations suffisamment précises pour évaluer l'importance de l'intervention ainsi que les espèces végétales concernées. Il s'agit pourtant d'une ZVHVB.

Vu le manque d'informations communiquées dans le dossier, il nous est difficile de nous positionner sur ces éclaircies.

Pour rappel, la CEBE gère ce site depuis de très nombreuses années. Des travaux sont également réalisés par l'IBGE.

La totalité des principes de la gestion du site naturel du Walckiers sont contenus dans un plan de gestion que nous avons élaboré. La dernière mouture de ce plan de gestion date de décembre 2007. Il a été envoyé à l'époque à la Direction des Monuments et Sites, à la Direction Nature, Eau et Forêt de l'IBGE - Bruxelles-Environnement, à la Bourgmestre de Schaerbeek f.f. de l'époque ainsi qu'à l'Echevine de l'Environnement d'Evere de l'époque. Ces différentes personnes et organisations n'ont émis aucune remarque quant au fond et à la forme de ce plan de gestion. Pour ceux que cela intéresse, ce plan de gestion est disponible sur notre site Internet (http://www.cebe.be/website/a actualites/b actions/walckiers moeraske plan de gestion.pdf). La CEBE travaille donc dans un cadre précis et public.

Abattage de 6 arbres à haute tige

La CEBE ne s'oppose pas à un abattage ciblé de quelques arbres à haute tige, à condition que ceci soit justifié par rapport à la destination de la ZVHVB.

Nous formulons donc les réserves suivantes ;

- les abattages sont justifiés par l'implantation du chemin et ne poursuivent pas un objectif de protection du milieu ou des espèces.
- les abattages vont peut-être contribuer à l'ouverture du milieu mais l'ensoleillement va concerner un chemin de 3 de large en dur sur lequel aucune végétation ne pourra décemment se développer. Ici aussi les objectifs poursuivis par la prescription n°11 n e sont pas rencontrés.

Remplacement et rénovation des clôtures, palissades, murs et portails délimitant le parc

Point assez positif du dossier, nous avons apprécié particulièrement que le demandeur se préoccupe enfin de l'état désastreux des clôtures et envisage leur remplacement ou rénovation. Pour rappel, la Région a la maîtrise foncière du site depuis le transfert de propriété de l'état fédéral à la Région en octobre 2002 (il y a donc plus de 11 ans maintenant). Depuis cette date, l'état des clôtures n'a fait que se dégrader.

La rénovation et le remplacement des clôtures participeront bien à la protection du milieu et des espèces en empêchant les intrusions, les saccages et les prélèvements.

Des mesures prises pour garantir le passage de la petite faune sont également prévues.

Le remplacement et la rénovation des clôtures nous semblent donc être une demande respectant totalement la prescription n°11 du PRAS.

Néanmoins, la hauteur des clôtures en béton (de type SNCB), d'environ 1,30 m, bordant le chemin de fer est insuffisante pour empêcher le franchissement. En effet, les autres clôtures bordant le site seront d'une hauteur de 2 m minimum, hauteur nécessaire selon le demandeur pour empêcher le franchissement et garantir la sécurité des propriétés voisines. Il y a donc nécessité de rehausser ces clôtures en béton et de les porter à au moins 2 m le long du chemin de fer. Il s'agit là d'une mesure qui participerait à une gestion « en bon père de famille » d'une administration régionale puisqu'à l'heure actuelle, le Walckiers héberge régulièrement des campements de fortune (avec feux, immondices et latrines) ou sert de base arrière pour des voleurs de cuivre (qui y sépare le cuivre des câbles).

Réaménagement des abords de l'avenue Zénobe Gramme

Nous n'avons pas rendu d'avis sur ce réaménagement en voirie, car cela ne concernait pas la ZVHVB.

Manque d'alternatives en dehors du projet proposé

Comme pour le projet de 2011, le rapport d'incidences et les études préliminaires ne font aucunement état d'une option zéro, ni d'alternatives. Le postulat de départ est de réaliser la traversée du site.

Aucune alternative sans traversée du site n'est proposée dans le dossier. Cela nous semble démontrer que le but est de faire à tout prix quelque chose dans le Walckiers et non de viser sa protection.

Il aurait pourtant été très intéressant d'imaginer les perspectives d'avenir de ce site :

- en laissant la situation « en l'état » (= gestion selon le plan de gestion actuel) ou option « zéro » (avec un contournement du site par la Promenade verte))
- en recherchant des solutions différentes, comme p.ex. la mise en réserve naturelle, avec développement d'un pôle didactique à destination des écoles, etc.

Comme en 2011, la CEBE a proposé de déplacer le passage de la promenade verte le long des voies de chemin de fer au nord du site. Reste à voir si, comme en 2011, nous serons entendus.

Réserve naturelle régionale

Depuis 1991, la CEBE dispose d'une convention avec la Région de Bruxelles-Capitale par laquelle « (Art 1.) la Région accorde à la CEBE à titre gratuit tous les droits de gestion, d'aménagement, d'animation, d'utilisation de tous les terrains qu'elle possède ou sur lesquels elle acquerra un droit de propriété, de location ou d'occupation (...) ».

Cette convention précise aussi que « (Art 2.) la CEBE et la Région s'engagent à effectuer toutes les démarches utiles qui leur sont possibles dans les meilleurs délais pour que les terrains susmentionnés puissent être reconnus comme réserve naturelle agréée ».

L'Arrêté royal du 24/10/2002 (Moniteur Belge du 31/10/2002) a organisé le transfert de différentes propriétés de l'Etat fédéral à la Région de Bruxelles-Capitale. Dans ces propriétés, on retrouve le Parc Walckiers. Depuis novembre 2002, la Région est donc propriétaire de ce site. Depuis cette date, la Région n'a pris aucune initiative, ni entrepris les démarches utiles pour que le site soit reconnu comme « réserve naturelle agréée » alors qu'elle avait toutes les cartes en main et qu'elle s'y était engagée par convention.

Cela ne peut s'expliquer que d'une seule manière. Octroyer le statut de réserve naturelle à ce site gênerait considérablement les vues que certains ont sur le site. L'idée est donc de faire tous les travaux afin de « dénaturer » le site plutôt que de réaliser une promesse faite... en 1991.

Nous demandons, en cette veille d'élections régionales, que la Région prenne enfin ses responsabilités pour que le site puisse, dans son état actuel, enfin obtenir le statut de « réserve naturelle ».

Editorial Cebe Sites Articles Observations Patrimoine Actions Produits Agenda

Conclusions

Au vu de ces quelques arguments, il apparaît clairement que, de notre point de vue, le projet, tel que présenté, doit être refusé car :

- à l'exception des clôtures de 2 mètres minimum à remplacer ou rénover le long des limites du Walckiers, **il enfreint les prescriptions du PRAS**, notamment en ce qu'elles n'autorisent dans les zones vertes de haute valeur biologique « que les actes et travaux nécessaires à la protection active ou passive du milieu naturel ou des espèces ». Les justifications basées sur la prescription n°11 modifiée par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 2/05/2013 (publication du 29/11/2013) doivent être jugées comme sans objet puisque cette modification a été jugée illégale par la CRD et par la section « législation » du Conseil d'état.
- il ne respecte pas l'article 3.h) de l'arrêté de classement sur l'interdiction des véhicules à moteur dans le site classé.
- il n'offre pas les garanties suffisantes en terme d'aménagements proposés pour empêcher l'accès dans le site via la promenade verte (clôture de 1,20 m).

Nous avons demandé qu'un contournement du site soit privilégié (via un passage le long des voies de chemin de fer) et que le Walckiers puisse obtenir immédiatement le statut de « réserve naturelle régionale ». Nous verrons bien si nous serons entendus.

Nos arguments avaient contribué à la refonte complète du projet en 2011. Pourvu que nous parvenions encore une fois à l'améliorer.

Walckiers: Commission de concertation du 16 janvier 2014

par Michel Moreels

Le "nouveau" projet soumis à enquête publique en décembre dernier – dont vous avez lu l'essentiel de l'argumentaire de la CEBE ci-dessus - est passé en Commission de concertation, ce 16 janvier dernier.

Côté public, une douzaine de personnes y participèrent. Parmi celles-ci une majorité de membres de la CEBE, mais aussi trois personnes étrangères à notre association qui... c'est le moins que l'on puisse en dire, partagèrent totalement nos arguments.

En conclusion à celle-ci, la présidente de la Commission, l'Echevine C. Jodogne, exprima le mécontentement de la Commune d'avoir vu le nouveau projet abandonner la plaine de jeux que le projet de 2011, malgré son caractère illégal, prévoyait allégrement. Les réactions du côté schaerbeekois ont d'ailleurs été assez « virulentes » (voir notre édito).

A ce jour, le fonctionnaire délégué -dans ce cas-ci, c'est la Région qui prend la décision d'accorder ou non le permis d'urbanisme- ne s'est pas encore prononcé. A suivre...

Humeurs... liées au projet de permis d'urbanisme relatif au Walckiers

par Michel Moreels

Comme président de la CEBE, ce projet de décembre 2013 m'amène à formuler quelques réflexions :

Par rapport au texte :

- pour justifier son projet, l'IBGE a fait appel à un "expert indépendant" (dans ce cas précis, et d'après ce qui fut dit à la commission de concertation, il s'agit de M. Jean-Paul Herremans) qui s'est penché sur la valeur biologique des lieux. Ceci ne manque pas de sel, alors que ce même IBGE possède de nombreux agents bardés de diplômes scientifiques et que l'IBGE, lui-même, loue (voir EDM 108) la qualité du travail d'inventorisation des espèces réalisé au Walckiers par la CEBE... travail qui démontre à suffisance la richesse floristique et faunistique des lieux;
- n'oublions pas non plus que ces "experts" ainsi sollicités sont rétribués par les promoteurs et/ou auteurs de projet. Leur indépendance est donc toute relative. Il existe toujours un risque que si le rapport ne va pas dans le bon sens... on ne fasse plus appel à leurs services!
- sans grande surprise, le rapport de l'"expert indépendant" conclut donc à l'innocuité du projet sur le devenir de la flore et la faune locale du Walckiers. Au passage, il égratigne d'ailleurs la CEBE (sans nous citer, certes, mais comme nous sommes les seuls à y faire des relevés et à les publier!) qu'il soupçonne de pratiquer "l'intensité d'échantillonnage" qui gonfle exagérément la valeur biologique d'un site.

Editorial Cebe Sites Articles Observations Patrimoine Actions Produits Agenda

En gros cela veut dire, que plus on "observe" plus on "voit" et plus on "donne l'impression" qu'un site est riche floristiquement et faunistiquement parlant. Je suppose donc, à suivre ce précepte, qu'il suffirait de s'installer, par exemple, Place Colignon à Schaerbeek, avec sa loupe et ses jumelles, pour y relever autant d'espèces qu'au Walckiers! Repris dans une demande officielle de l'IBGE, cette conception ne peut que laisser songeur!

- last but not least, cette étude affirme aussi que le site du Walckiers n'est pas si exceptionnel que cela, pour Bruxelles, et qu'il est de fait assez semblable à ce qu'on trouve sur le site de La Plaine (ULB). Le "hic", c'est que le site de La Plaine est plus que menacé par des projets immobiliers (voir : http://laplaine.jimdo.com/) qui risquent de le faire complètement disparaître à très court terme... et ce sans opposition aucune de l'IBGE en commission de concertation. Ce fait a d'ailleurs été vivement reproché aux représentants de l'IBGE tant lors d'une des dernières réunions du Conseil Supérieur Bruxellois de la Conservation de la Nature que lors d'une table ronde organisée par le BRAL quant à la "verdurisation" de Bruxelles. Et vous ne le croirez pas, mais ces reproches ne furent pas le fait de votre humble serviteur pourtant présent. Ah, qu'il est jouissif de ne pas être toujours seul à devoir hurler la vérité!

Par rapport à la commission de concertation :

- en conclusion à la commission de concertation du 16 janvier dernier, sa présidente, l'Echevine Madame Cécile Jodogne a déclaré que : "l'affectation totale du Walckiers en Zone Verte de Haute Valeur Biologique dans le PRAS était une erreur !". Je me permettrai de faire remarquer, à ce propos, qu'à l'époque des enquêtes publiques relatives aux deux moutures de PRAS, la CEBE -nous, nous étions déjà là !- est intervenue pour faire corriger les "traits de crayon accidentels" (mais" providentiels" pour certains) qui amputaient le Moeraske d'une partie de sa superficie en bordure des voies ferrées. A part cette erreur, voulue par certains et maquillée en une simple "imprécision matérielle", le PRAS ne comportait et ne comporte toujours pas d'autres erreurs relativement au Moeraske-Walckiers. A moins de dénommer "erreur", tout ce qui ne convient pas dans un plan pourtant normatif!;
- la lecture de l'avis rendu par cette même commission de concertation -et rappelons encore que c'est notamment en prenant en compte cet avis que le fonctionnaire délégué de la Région doit se prononcer pour décider de l'acceptation ou non du permis- est éloquente quant à la façon dont est perçue une Zone Verte de Haute Valeur Biologique (pour rappel, la seule et unique de tout le territoire schaerbeekois), puisqu'on peut y lire à son propos que "...la recolonisation de la faune et la flore a généré un milieu actuel non dépourvu d'intérêt biologique...". Le raccourci "haute valeur biologique = non dépourvu d'intérêt biologique" est tout simplement sidérant! Il montre à l'envi le peu de crédit accordé à la Nature par nombreux de nos décideurs quel que soit leurs discours de façade.

Par rapport à certaines réactions :

- certains politiques locaux, déçu du fait que sous la pression de la CEBE... et de la légalité, l'IBGE ait décidé de revoir sa copie et de proposer un second projet Walckiers bien plus modéré que le premier, ne se sont pas fait prier pour, sans jamais nous citer, taxer la CEBE d'intégrisme. Alors, si on est "intégristes" parce qu'on joue le jeu légal en participant aux commissions de concertation et en y exigeant qu'on y applique la loi, je dois reconnaître que la CEBE... accepte et assume ce terme, qu'elle interprétait cependant différemment jusqu'à ce jour. Mais alors, comment appeler les responsables communaux qui connaissent la loi et sont censés l'appliquer, mais qui, pour servir certains intérêts, s'arrogent le droit de prendre toutes libertés avec celle-ci ?
- Gag! A force de vouloir montrer à la Vox Populi qu'on était pour une plaine de jeux (même si c'est illégal!) et que c'est pas de sa faute si cela ne passe pas, certains politiques, pour justifier le projet, ont revisité le passé historique des lieux, évoquant une idée de continuité, en prétendant que le Walckiers était dans les années 80 un parc avec des statues". Ceci n'est pas faux... mais avec deux bémols, toutefois. Ainsi, si le Walckiers a bien été un parc dans le passé, cela a toujours été un parc privé non-accessible au public. Quant aux années 80, il faut avoir à l'esprit que c'était 1880, voire 1780...mais pas 1980 comme le sous-entendait l'auteur de cette intervention. Il est vrai que lorsque l'on veut communiquer à tout prix, on ne s'arrête pas forcément à ce genre de détails!



La majorité a toujours raison, mais la raison a bien rarement la majorité aux élections.

Jean Mistler (Homme politique, écrivain et académicien français, 1897-1988)



Produits & Publications

Publications



€ 5

1. Promenade dendrologique à Schaerbeek Arbres de voirie de la commune, par *Daniel*



5. Moulin d'Evere : dernière

mouture La saga séculaire du moulin, par

€ 2,5

6. Les araignées Guide d'identification, par Horst Schröder



€ 5



€ 5

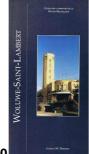
2. Promenade dendrologique à Evere Arbres de voirie de la commune, par Daniel Geerinck



€ 5

7. Le Patrimoine sculptural de **Woluwe-Saint-Lambert** par Geneviève Vermoelen





€ 10 € 10



€ 16

- 8. A la découverte des sites et monuments d'Evere
- 9. A la découverte des sites et monuments de Woluwe-Saint-Lambert

10. L'Hof ter Musschen - Histoire et anecdotes d'une ferme brabançonne

25 cm x 17,5 cm - 128 pages couleurs - 245 illustrations

Frais de port : € 1,50 (sauf 10. L'Hof ter Musschen – Histoire et anecdotes € 3,50)

A verser au compte (IBAN) BE 19-0015-1170-7412 (BIC : GEBA BE BB), communication « Brochures » + les numéros des brochures souhaitées.

Auriez-vous une adresse e-mail à nous communiquer?



Afin de faciliter les contacts, nous aimerions pouvoir disposer des adresses « courriel » de nos abonnés.

Cela nous permettrait de vous contacter rapidement :

- pour vous rappeler une activité particulière ou vous signaler une menace sur un de
- pour vous avertir en cas de retour d'un exemplaire « papier » (nous ne sommes pas toujours avertis d'un déménagement et nous ne savons alors plus vous

Si vous souhaitez nous communiquer vos coordonnées « e-mail », merci de nous les faire parvenir à l'adresse cosyandre@yahoo.fr. D'avance merci!



Agenda

Visites - animations - gestion

Les coordonnées des différents responsables sont disponibles en page 2.

Toutes les visites et animations sont gratuites, à l'exception des animations de boulangerie traditionnelle au fournil de l'Hof ter Musschen.

Visites guidées mensuelles des sites naturels.

Un thème est développé chaque mois. Les visites gardent toutefois leur caractère général. Ainsi, même si le thème choisi est celui des fleurs de la friche, nous ne manquerons pas de vous faire admirer le ballet d'une libellule ou l'exploration méthodique d'un tronc par un pic épeiche. Les visites se font à pied : il faut se munir de bottes ou de bonnes chaussures selon les conditions météo.

Rendez-vous: - Hof ter Musschen: Coin av. Hippocrate & Bld. de la Woluwe à Woluwe Saint Lambert

Accès : bus 42 arrêt Hippocrate.

- Moeraske : Parvis de l'Eglise St. Vincent à Evere.

Accès : tram 55 arrêt Fonson, bus 59, 64, 45 arrêt Saint-Vincent.

Date: - Hof ter Musschen: 1^{er} dimanche du mois, de 10 à 13 h.

- Moeraske: $2^{\text{ème}}$ dimanche du mois, de 10 à 13 h.

Visite du potager biologique du Houtweg.

Initiation aux techniques vertes, présentation d'espèces peu connues, illustration d'un jardin sauvage.

Rendez-vous: Croisement rue de Verdun – Houtweg – rue L. Vandenhoven

Accès : tram 55 arrêt Van Cutsem, bus 64, 59, 45, arrêt Saint-Vincent ou

Vandenhoven.

Date: Tous les 3^{ème} samedis du mois, d'avril à septembre, à 14 h.

Visite du jardin des herbes aromatiques du Moulin d'Evere.

La CEBE a aménagé un jardin présentant une soixantaine d'herbes aromatiques au pied du Moulin d'Evere. Lors de cette animation des explications sont aussi données quant à celui-ci.

Possibilité de visite du moulin (entrée Musée : € 3).

Rendez-vous: Rue du Moulin à Vent, au pied du Moulin d'Evere.

Accès tram 55, arrêt Tilleul.

Date: tous les 4^{ème} samedis du mois, d'avril à septembre, à 14 h.

Animations de boulangerie traditionnelle.

Venez pétrir, façonner et cuire votre pain au fournil de la ferme de l'Hof ter Musschen (XIXème siècle). Animation combinée avec exposés didactiques, visite-découverte du site Natura 2000 de l'Hof ter Musschen. Maximum 8 personnes – réservation indispensable au 02 / 216 38 32 ou fournil.cebe.be – infos : http://fournil.cebe.be.

Rendez-vous : Monter l'avenue Hippocrate depuis le Bld de la Woluwe, prendre le premier sentier à

droite. Le fournil est à 80 m sur votre gauche. Accès : bus 42-79 arrêt Hof ter Musschen.

Date: une fois par mois, d'avril à octobre, de 9 à 15 h. PAF: € 20 (comprenant un pain bio de 800 gr).

Journées de gestion.

Si le cœur vous en dit, rejoignez-nous, afin de consacrer quelques heures de votre temps à la sauvegarde du patrimoine naturel et monumental bruxellois.

Hof ter Musschen – Fournil : 1 er samedi du mois, de 10 h à 16 h 30 (fournil).

Moeraske: 2^{ème} samedi du mois, de 9 h 30 à 16 h 30,

(local apicole de la CEBE, rue du Château).

Editorial Cebe Sites Articles Observations Patrimoine Actions Produits Agenda

Cotisations et dons

Le paiement d'une cotisation ou d'un don peut s'effectuer à votre convenance et à n'importe quel moment de l'année. Lors du paiement, veillez toujours bien à indiquer le(s) nom(s) et prénom(s) des membres pour le(s)quel(s) la cotisation est versée (si cotisation familiale p.ex.). Le paiement du minimum de cotisation vous permet de recevoir quatre numéros de « L'Echo du Marais » sur une période de douze mois.

Cotisations:

Membre adhérent : € 6,00 (minimum). Membre protecteur : € 12,50 (minimum). Cotisation familiale : € 8,00 (minimum).

Dons:

Une attestation fiscale est délivrée pour tout don cumulé atteignant au minimum € 40 pour l'année civile (hors cotisation).

Pour COTISATIONS ET DONS UNIQUEMENT - Compte bancaire (IBAN) : BE 56-2100-3244-0488 de la CEBE à 1140 Bruxelles (BIC : GEBA BE BB).

Pour tous autres paiements - Compte bancaire (IBAN) : BE 19-0015-1170-7412 (BIC : GEBA BE BB).

Attention!

Si l'étiquette collée sur ce bulletin est marquée d'un point rouge, ceci signifie que vous n'êtes plus en ordre de cotisation et que ce bulletin est le dernier que nous pourrons vous envoyer !

Réabonnez-vous !

La CEBE se caractérise aussi par le montant très modeste de sa cotisation ! (Compte bancaire : BE 56-2100-3244-0488 (BIC : GEBA BE BB))

Trésorier : Patrick Vanden Borre - GSM : 0478 / 97 95 10

L'Echo du Marais en version digitale... et en couleurs



Il vous est loisible de recevoir votre « Echo du Marais » en version digitale (format pdf). Cela signifie que vous pourrez stocker et imprimer, si vous le voulez, un exemplaire en couleurs de votre bulletin.

Les personnes qui ne désirent plus recevoir la revue par la poste mais plutôt la télécharger sur notre site Web (www.cebe.be) doivent nous en faire la demande par mail à l'adresse info@cebe.be en nous communiquant leur nom et adresse (voir étiquette de votre dernier exemplaire papier) afin qu'ils puissent être identifiés sans ambiguïté.

Vous serez alors supprimé de la liste des abonnés « papier » et recevrez, à chaque parution, un mail avec les instructions vous permettant de télécharger le dernier numéro de l'Echo du Marais. Les modalités d'abonnement (4 numéros par an) restent inchangées.

Les avantages de ce système sont doubles. Pour l'environnement, cela permet de préserver les ressources (économie de papier et de transport) et pour la CEBE, cela constitue une économie de moyens financiers qui peut être mobilisée pour d'autres actions.

A vous de décider!



Dates

Avril 2014

| Sa 05 | Hof ter Musschen | Gestion |
|-------|------------------|--|
| Di 06 | Hof ter Musschen | Visite guidée : Premières floraisons - Guide : AM. Paelinck |
| Ve 11 | Evere | Réunion de l'association (20h – école nº2- 60 rue Mattheussens à Evere) |
| Sa 12 | Moeraske | Gestion |
| Di 13 | Moeraske | Visite guidée: Détermination des plantes avec la Flore bleue ou la Flore de Bastin – Guides: Ch. Rombaux, Jean Randoux, AM. Paelinck - Inscription souhaitée avant le 9 avril auprès d'AM. Paelinck (avant 21h.) |
| Sa 19 | Potager Houtweg | Potager biologique du Houtweg – Guide : M. Moreels |
| Ve 25 | Evere | Réunion de l'association (20h – école nº2- 60 rue M attheussens à Evere) |
| Sa 26 | Moulin d'Evere | Jardin des herbes aromatiques – Guide : M. Moreels |
| Di 27 | Fournil HTM | Animation de boulangerie traditionnelle (voir p.26) – contact : D. Waiengnier |

Mai 2014

| Sa 03 | Hof ter Musschen | Gestion |
|-------|------------------|---|
| Di 04 | Hof ter Musschen | Visite guidée : Familles végétales rencontrées en mai - Guide : J. Randoux |
| Ve 09 | Evere | Réunion de l'association (20h – école nº2- 60 rue Mattheussens à Evere) |
| Sa 10 | Moeraske | Gestion |
| Sa10* | Potager Houtweg | Potager biologique du Houtweg – Guide : M. Moreels |
| Di 11 | Moeraske | Visite guidée : Familles végétales rencontrées en mai - Guide : J. Randoux |
| Ve 23 | Evere | Réunion de l'association (20h – école nº2- 60 rue M attheussens à Evere) |
| Sa 24 | Moulin d'Evere | Jardin des herbes aromatiques – Guide : M. Moreels |
| Sa24* | Fournil HTM | Animation de boulangerie traditionnelle (voir p.26) – contact : D. Waiengnier |

Juin 2014

| Di 01 | Hof ter Musschen | Visite guidée : Les graminées - Guides : B. & R. Beys |
|-------|------------------|---|
| Sa 07 | Hof ter Musschen | Gestion |
| Di 08 | Moeraske | Visite guidée : A la découverte des invertébrés (visite bilingue NL/FR) - |
| | | Guide : B. Hanssens |
| Ve 13 | Evere | Réunion de l'association (20h – école nº2- 60 rue Mattheussens à Evere) |
| Sa 14 | Moeraske | Gestion |
| Di 15 | Fournil HTM | Animation de boulangerie traditionnelle (voir p.26) – contact : D. Waiengnier |
| Sa 21 | Potager Houtweg | Potager biologique du Houtweg – Guide : M. Moreels |
| Ve 27 | Evere | Réunion de l'association (20h – école nº2- 60 rue Mattheussens à Evere) |
| Sa 28 | Moulin d'Evere | Jardin des herbes aromatiques – Guide : M. Moreels |

Juillet 2014

| Sa 05 | Hof ter Musschen | Gestion |
|-------|------------------|---|
| Di 06 | Hof ter Musschen | Visite guidée : Usages anciens de certaines plantes - Guide : C. Dicker |
| Ve 11 | Evere | Réunion de l'association (20h – école nº2- 60 rue Mattheussens à Evere) |
| Ve11* | Potager Houtweg | Potager biologique du Houtweg – Guide : M. Moreels |
| Sa 12 | Moeraske | Gestion |
| Di 13 | Moeraske | Visite guidée : La Nature dans toute sa luxuriance - Guide : M. Moreels |
| Di 20 | Fournil HTM | Animation de boulangerie traditionnelle (voir p.26) – contact : D. Waiengnier |
| Sa 26 | Moulin d'Evere | Jardin des herbes aromatiques – Guide : M. Moreels |

Guides – contacts

B. & R. Beys: 02/771 33 71
C. Dicker: 02/770 30 13
B. Hanssens: 02/248 08 06
M. Moreels: 02/460 38 54
A.-M. Paelinck: 02/215 00 23
J. Randoux: 02/705 43 02
Dr. Ch. Rombaux: 02/242 50 43
D. Waiengnier: 02/216 38 32

Attention : les activités dont les dates dont marquées du signe « * » ont été déplacées à une autre date que celle classiquement attribuée. Les heures de rendez-vous restent identiques.